

ALUMINIUM ET EFFETS ENDOCRINIENS

Dans le cadre d'une évaluation commanditée par l'Union Européenne sur les éventuels perturbateurs endocriniens, l'aluminium a été classé, de façon provisoire, dans la catégorie : » *No scientific evidence for inclusion in the list* ».

La plupart des substances sont en cours d'évaluation quand à leurs effets endocriniens (effets sur les glandes endocrines telles que thyroïde, surrénales,...), sur la fertilité,...

La Commission Européenne a déjà établi une classification de plusieurs centaines de substances selon leur potentiel d'effets endocriniens. L'aluminium n'y figure pas.

La gravité des perturbations du système endocrinien (thyroïde, altération du système immunitaire, baisse de la fertilité...) a conduit l'Union Européenne à chercher à établir la liste des substances (produits chimiques, métaux,...) pouvant induire ces perturbations endocriniennes.

A l'issue de l'évaluation de l'Union Européenne sur les éventuels perturbateurs endocriniens, par expertise indépendante, l'aluminium a été classé dans la dernière catégorie des substances par ordre de priorité, comme « no scientific evidence for inclusion in the list ».

L'hypothèse d'une action perturbatrice du système endocrinien a été évoquée à partir d'une publication (1996) sur les taux de prolactine, cortisol... chez une variété de truites (Brown Trout).

Depuis l'établissement de la liste provisoire des perturbateurs endocriniens, les études commanditées par la Commission Européenne ont conclu à l'absence totale de preuves et de données scientifiques établissant le bien-fondé de cette inscription.